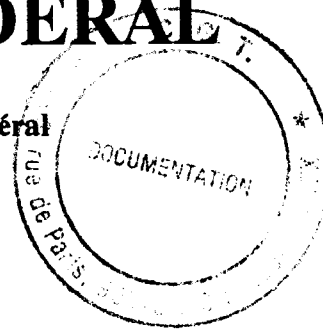


# COURRIER CONFEDERAL

Bulletin d'information du Bureau Confédéral



## Sommaire

CGT : OBJECTIF RECONQUETE

- PAGE 1

Quelques éléments pour concevoir,  
préparer et animer la rentrée de  
septembre

- PAGE 3

Point sur les 1500 initiatives  
d'entreprises décidées par le  
CCN en direction des ICT

- PAGE 5

Pour une grande souscription  
nationale de luttes

- PAGE 7

Pour une grande vente de masse  
de la V.O. Rentrée à l'entreprise

- PAGE 13

Construire ensemble des grilles  
de salaires - Lutter ensemble  
pour les imposer

- PAGE 15

Salaire, emploi, formation, durée  
du travail, égalité profession-  
nelle, protection sociale,  
libertés.... C'est sur tous les  
terrains qu'il faut agir

- PAGE 19

Pas de vacances pour défendre la  
protection sociale

- PAGE 21

Réforme hospitalière : hôpital  
public en danger

- PAGE 25

Stages

- PAGE 27

# CGT : OBJECTIF RECONQUETE

## SPECIAL RENTREE

## SEPTEMBRE 1990

**N°10- 18 JUILLET 1990 - nouvelle série**

Directeur de la publication : Pierre KOEHLER, 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX  
N° commission paritaire 1830 D 73 - prix : 0,50 F.

## C.G.T. : OBJECTIF RECONQUETE

L'article de Louis VIANNET que nous reproduisons ci-dessous a été publié simultanément dans "La Vie Ouvrière", "Options" et "Vie Nouvelle". Il représente le coup d'envoi de la grande campagne de reconquête de nos forces, décidée par le dernier Comité Confédéral National.

oOo

Notre dernier Comité Confédéral National a décidé de lancer toutes les forces de la C.G.T. dans un vaste et dynamique effort de conquête et reconquête des forces et des valeurs du syndicalisme de lutte. L'objectif est, certes, ambitieux, mais l'enjeu ne nous laisse pas le choix. Les forces du capital inspirent toutes les grandes décisions qui tendent à modifier la société française.

### **ENGAGER LE DEBAT AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE**

Avec une continuité impressionnante, la politique mise en oeuvre depuis près d'une décennie bouleverse en profondeur la société française sur tous les plans : de l'industriel à l'institutionnel, de l'économique au social. Et sur tous les plans, cela fait mal, les dégâts sont importants, ce sont les salariés de toutes catégories qui paient, la jeunesse supportant une part non négligeable du fardeau.

Se donner les moyens de se défendre, de se faire entendre, de se faire respecter, de construire un mouvement revendicatif ancré sur la prise en compte des besoins de chacun et de tous, et porté par une volonté démocratiquement exprimée, telle est notre ambition mais telle est aussi la nécessité de l'heure.

Nous voulons donc engager le débat avec le plus grand nombre possible de militants et de militantes, sur le lieu de travail. Pour cela il faut du monde sur le pont, il faut organiser cette démarche, il faut mobiliser, expliquer, bref ! il faut construire à partir de chaque fédération, union départementale, un véritable plan de travail pour irriguer le maximum d'entreprises.

### **BATIR ET FAIRE VIVRE LE SYNDICALISME DEMOCRATIQUE**

Le thème nous est posé par la vie elle-même. Il s'agit de bâtir et faire vivre quotidiennement ensemble le syndicalisme de classe et de masse, indépendant, démocratique et unitaire sans lequel les luttes sociales ne parviendront pas à bousculer les obstacles qu'elles rencontrent aujourd'hui.

L'ambition est vite formulée mais elle est considérable dans sa mise en oeuvre, car il s'agit bel et bien de créer partout les conditions pour construire une action syndicale avec les salariés définissant leurs revendications, décidant des formes d'action, maîtrisant l'appréciation des résultats. Cela ne sera véritablement possible qu'en mettant les syndiqués dans le coup, tous les syndiqués, et en posant avec eux ou avec elles, devant les salariés la grande question de la syndicalisation.

Se donner les moyens de faire vivre la C.G.T. au grand jour, dans les entreprises, informer les syndiqués pour leur permettre de décider, sont autant de conditions pour impulser une vie syndicale avec la démocratie "drapeau déployé", condition décisive pour que tous les salariés se reconnaissent bien dans ce syndicalisme-là.

#### **DANS CHAQUE ENTREPRISE, QUE LES CHOSES BOUGENT**

Cela ne va pas de soi et ne se fera pas tout seul. Il y a beaucoup, beaucoup à bouculer, à modifier, à changer. Il va y avoir sans aucun doute des débats vifs. Se remettre en cause n'ira pas forcément de "soi" et pourtant, il faut savoir le faire et aujourd'hui il faut le faire vite. A chacun, à chacune de mesurer ce qu'il y a lieu de faire et de changer pour que les choses bougent dans ce sens dans son entreprise, son atelier, son service.

Faire de la prise en compte des besoins exprimés par les intéressés eux-mêmes, le pôle de rassemblement des salariés dans leur diversité est décisif pour l'action, pour le rassemblement et l'unité d'action.

C'est dire que les décisions prises par l'U.G.I.C.T. pour aider au développement de l'activité en direction des techniciens, cadres et ingénieurs sont partie prenante et intégrante de ce processus.

C'est dire que les initiatives des "Rendez-vous C.G.T." avec la V.O. vont, sans problème, s'insérer dans le plan de bataille pour devenir les "Rendez-vous V.O. avec la C.G.T."

#### **OUVRIR UNE GRANDE SOUSCRIPTION DE LUTTE... ET NE PAS ATTENDRE**

C'est dire que l'organisation d'une grande souscription de lutte, à l'appui de laquelle nous allons poser avec nos syndiqués, devant les salariés, la question des moyens à donner au combat pour la lutte, pour le développement de l'action syndicale, s'intègre à plein dans ce dispositif.

Alors il ne faut pas attendre, il ne faut plus attendre.

Dès juillet, la mise en route doit être effective. Juillet/Août, deux mois pendant lesquels ceux et celles qui sont au travail vont pouvoir lancer le dispositif et créer les conditions pour que la rentrée soit effectivement placée partout sous le signe dynamique de la mise en oeuvre du grand syndicalisme moderne dont les salariés d'aujourd'hui ont besoin dans la France d'aujourd'hui.

Le syndicalisme de lutte, rassembleur, démocratique et unitaire.

**Louis VIANNET**  
**Secrétaire de la C.G.T.**

## QUELQUES ELEMENTS POUR CONCEVOIR, PREPARER ET ANIMER LA RENTREE DE SEPTEMBRE

### Juillet et Août :

Informers, discuter avec nos militants les travaux du CCN pour élaborer les bases du plan de travail en direction des entreprises.

Prendre sans attendre les premières initiatives à l'entreprise ; initiatives pour discuter et élaborer avec nos syndiqués les objectifs de luttes et de reconquêtes, pour mettre en débat les revendications, décider démocratiquement de leur contenu avec les salariés et des formes d'actions pour les faire aboutir.

Faire débattre des initiatives à prendre pour la syndicalisation, en lien avec la bataille revendicative et les diversités de situations des salariés sur le lieu de travail. Prendre en compte ces diversités dans toute notre pratique est une nécessité pour rassembler, pour syndiquer, pour construire la CGT d'aujourd'hui avec les salariés d'aujourd'hui. C'est dans ce contexte que le plan de travail CGT-UGICT revêt une importance primordiale.

### Première quinzaine de septembre :

Là où les conditions de la lutte n'ont pas permis de le faire en juillet et août, terminer la mise à jour des militants, boucler les plans de travail.

D'un même mouvement, impulser la mise en débat des propositions de la CGT dans des milliers d'entreprises avec les syndiqués et les salariés.

Faire de cette première quinzaine le tremplin du dispositif confédéral voulu par le CCN. L'efficacité de la démarche passe par notre capacité à mettre en oeuvre celle-ci sans attendre à l'endroit déterminant pour notre activité, le lieu de travail et les entreprises.

Durant cette première quinzaine, aucune forme d'initiative, aucun lien n'est prohibé, à la condition qu'il ne désaxe pas la démarche, qui vise :

- la mise à jour et le débat avec nos syndiqués,
- le débat avec les salariés, l'ensemble des salariés avec leur diversité à l'entreprise.

. Sur l'expression démocratique, élaboration des revendications en lien avec les propositions de la CGT, soumises au débat (prise en compte des diversités pour rassembler), discussion et débat démocratique sur les formes d'actions.

. Débats avec les salariés sur l'outil de lutte nécessaire pour faire aboutir leurs revendications, sur la CGT qu'il faut construire ensemble.

. Dispositif pour la diffusion de nos idées et faire de La Vie Ouvrière Rentrée un outil de masse de la diffusion des propositions de la CGT.

. Impulsion de la bataille des droits et des moyens pour la CGT, dispositions diversifiées pour mener en grand la souscription de lutte.

**La Commission exécutive confédérale du 12 septembre fera  
un premier bilan des résultats du dispositif de rentrée.**

Deuxième quinzaine de septembre :

En lien avec toutes les luttes à conduire, là où ce sera utile et efficace, dans le département, la localité, l'entreprise, prévoir des réunions pour faire le point du dispositif et prendre ensemble les initiatives qui s'avèreraient nécessaires.

**Un dispositif de grande ampleur et de longue haleine**

Dans la façon de concevoir le dispositif en place, nous devons bien faire mesurer à nos organisations et à nos militants l'ampleur de la tâche, sa ténacité pour faire la CGT d'aujourd'hui avec les salariés d'aujourd'hui, dans les caractéristiques de l'affrontement de classe d'aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de "visites de syndicats" comme nous avons quelquefois l'habitude de le dire, mais de la mise en place d'un dispositif nouveau avec des militants ayant en charge l'aide et la coopération avec une entreprise, un site, un lieu de travail, pour la mise en oeuvre d'efforts et de moyens conjugués de nature à reconquérir la place de la CGT et créer les conditions de luttes d'une qualité et d'une ampleur nouvelles.

Dans un tel effort, plusieurs structures syndicales peuvent être amenées à cibler une même entreprise, site ou lieu de travail. Il y a place pour tout le monde, à condition que les coopérations nécessaires entre les structures aient lieu avec les informations sur le contenu. Si des secteurs ou des entreprises restaient à découvrir, prendre les dispositions avec les parties concernées, le cas échéant avec la direction confédérale, pour prendre les initiatives et assurer les corrections nécessaires.

**Participation de la direction confédérale à ce dispositif.**

La direction confédérale sera amenée à examiner les sollicitations, suggestions à partir de la démarche définie :

- première quinzaine de septembre : impulser notre pratique nouvelle à l'entreprise,
- deuxième quinzaine de septembre : premier bilan et débat avec les militants et les organisations sur les nouvelles impulsions à donner aux dispositifs d'assemblées de luttes.

Durant cette période, la direction confédérale participera aux comités régionaux pour faire le point avec les secrétaires généraux d'unions départementales, les coopérants étant associés à ces réunions sous des formes à définir au cas par cas.

Chaque UD doit entrer en contact avec son coopérant pour examiner avec lui sa participation dans ce dispositif au niveau du département, au titre de la direction confédérale.

**POINT SUR LES 1500 INITIATIVES D'ENTREPRISES DECIDEES PAR LE C.C.N.  
EN DIRECTION DES INGENIEURS, CADRES ET TECHNICIENS**

LES PLANS DE TRAVAIL S'ELABORENT.

Nous sommes actuellement au coeur de la phase d'élaboration des plans de ciblage d'entreprises par les Fédérations et les Unions Départementales.

Actuellement ont été transmis à l'U.G.I.C.T. les plans de :

\* 9 professions :

Livre - Agro Alimentaire - Transports - Métallurgie - Commerce -  
Secteurs Financiers - Construction - UGFF - Santé.  
Cela concerne 976 entreprises.

\* 19 départements :

Paris - Hauts de Seine - Seine Saint Denis - Val de Marne - Essonne -  
Val d'Oise - Gironde - Loire Atlantique - Haute Garonne - Isère -  
Bouches du Rhône - Hérault - Gard - Somme - Oise - Marne - Haute Vienne  
Var - Allier.  
Cela concerne 951 entreprises.

QUELQUES PRECISIONS

Si la démarche proposée par le CCN (des initiatives qui ne concernent pas seulement l'UGICT mais nos organisations CGT ; une priorité accordée aux entreprises où nous ne sommes pas implantés UGICT, voire CGT) est bien prise en charge là où nos Unions Fédérales et Commissions Départementales sont à l'initiative, il subsiste parfois des incompréhensions qui méritent que l'on revienne sur quelques points.

Si ces initiatives s'inscrivent totalement dans le plan d'ensemble décidé par le CCN, elles visent, au-delà des visites d'entreprises considérées, du débat nécessaire avec nos directions de syndicats, nos militants, pour élargir la prise en charge de notre démarche du 43ème Congrès, à réaliser de véritables initiatives de masse à l'entreprise en direction des ingénieurs, cadres et techniciens dans les services et parmi les catégories où nous ne sommes pas ou peu implantés.

Il s'agit par conséquent de réfléchir à un contenu d'initiatives susceptibles de promouvoir un véritable débat revendicatif, dépassant nos seules forces syndiquées, débouchant sur des initiatives d'action, et permettant de poser la question de l'adhésion, avec la mise en place de l'organisation UGICT qui corresponde aux besoins réels de ces catégories et donne à la C.G.T. les moyens de les rassembler largement face au patronat et au gouvernement.

Cela pose la question de la diversification du contenu et de la forme de nos initiatives suivant les problèmes concrets posés dans chaque entreprise :

\* là où existe l'UGICT, cela nécessite de se centrer sur les transformations à promouvoir dans notre activité spécifique, pour mieux appréhender par exemple les préoccupations et les revendications particulières des ingénieurs et cadres d'une part, celles des jeunes diplômés, celles des techniciens supérieurs où nous sommes faiblement implantés ;

\* là où existe la CGT mais pas l'UGICT, cela nécessite de centrer plus l'initiative sur les transformations à opérer dans toute l'activité de la CGT pour prendre en charge les préoccupations de ces catégories en construisant avec eux l'organisation spécifique UGICT qui permettra à toute la CGT de développer ses forces, sa capacité revendicative, l'action avec elles ;

\* là où n'existent ni la CGT, ni l'UGICT, dans des entreprises à fortes concentrations d'ingénieurs, cadres et techniciens, dans des zones et sites de recomposition du capital, cela nécessite de réfléchir à des formes de parrainage qui dépassent la seule distribution de tracts à la porte de l'entreprise, permettent de réaliser sur le site des initiatives-débats sur des thèmes revendicatifs, susceptibles de rassembler des ingénieurs, cadres et techniciens de ces entreprises.

En ce sens, les visites d'entreprises qui doivent précéder l'initiative elle-même doivent permettre de mieux évaluer la nature des problèmes posés, de cibler avec nos directions de syndicats les ingénieurs, cadres et techniciens et les services que nous voulons toucher lors de l'initiative, de déterminer la forme la mieux adaptée ainsi que le matériel nécessaire à la réalisation de celle-ci.

#### DEUX MATERIELS POUR VOUS AIDER

Comme l'UGICT l'a annoncé, vous allez recevoir d'ici septembre deux types de matériels pour aider à la mise en oeuvre :

- un argumentaire destiné à aider les militants ouvriers, employés ou ingénieurs, cadres et techniciens qui vont s'investir lors de ces initiatives leur donnant les éléments généraux dont ils ont besoin sur le terrain revendicatif, pour appréhender ces catégories, amorcer le terrain ;

- un dépliant de masse, s'adressant aux ingénieurs, cadres et techniciens que nous voulons toucher, présentant l'UGICT et visant à aider le contact, l'échange avec nos militants CGT à l'occasion des initiatives proprement dites.

D'autre part, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la direction de l'UGICT (Bureau - Coopérants - Commission Exécutive), ainsi que la direction confédérale ayant décidé de s'impliquer dans la mise en oeuvre, en participant directement à un certain nombre des 1500 initiatives, il est souhaitable que vous nous fassiez part de vos propositions et sollicitations en ce sens.

Enfin, nous demandons à toutes les Fédérations et Unions Départementales qui ne l'ont pas encore fait, de transmettre à l'UGICT leur plan de travail dès qu'il sera réalisé, suivant les trois types d'entreprises proposés, et selon les professions ou les départements concernés, afin de nous permettre de faire connaître celui-ci aux Fédérations (ou Unions Départementales).

o  
o o  
o

## POUR UNE GRANDE SOUSCRIPTION NATIONALE DE LUTTES

Pour mettre en oeuvre le dispositif qu'elle a prévu et, mieux encore, atteindre les objectifs qu'elle s'est assignée en matière de reconquête de ses forces organisées, la CGT doit pouvoir le faire sans être pressée par les événements et encore moins d'avoir à les subir comme le souhaitent tant ses adversaires.

C'est pour cette raison, qu'après la Commission exécutive, le CCN des 29 et 30 mai 1990 a décidé du lancement d'une souscription nationale dans toute la CGT, certes, mais surtout, par toute la CGT, s'adressant au monde du travail.

xxxxxxx

A la différence de l'opération "Urgence-CGT" qui s'était fixée comme objectif de rassembler un maximum de fonds dans un minimum de temps -afin de passer un mauvais cap- la présente souscription doit s'entendre comme étant un élément, un maillon de la campagne de syndicalisation et non comme quelque chose d'à part, de supplémentaire.

Il s'agit donc bien d'une souscription de lutte qui doit s'organiser, s'articuler autour de tous nos objectifs revendicatifs.

C'est donc l'affaire de toutes et tous ; une mobilisation générale en quelque sorte qui ne doit pas nous détourner, ne serait-ce même qu'un instant, de notre bataille pour la syndicalisation.

xxxxxxx

### UN CONTRAT D'OBJECTIF ET DE CONFIANCE

Afin de ne pas alourdir exagérément le dispositif et, dans le même temps, laisser à chaque syndicat son libre arbitre quant aux moyens à mettre en oeuvre, au dispositif à organiser et aux pratiques de collectage, aucun matériel central ne sera édité.

L'idée fondamentale repose sur l'idée que c'est à chaque syndicat qu'il appartient de déterminer, de fixer -en fonction de ses us et coutumes comme de ce qui lui paraît le plus propice- les formes, les objectifs et les moyens du collectage pour un résultat optimum.

Une idée, cependant, nous paraît pouvoir être retenue par tous, comme base de rassemblement, qui est celle de réunir, dans un délai raisonnable de dix mois, la somme minimum de **TRENTE FRANCS PAR VOIX RECUEILLIE** lors des élections professionnelles (1).

Ainsi, c'est chaque syndicat qui se fixera l'objectif de réunir les fonds correspondant à un minimum de 30 francs par voix recueillie, pouvant s'étendre au-delà de notre électorat et passera ainsi un contrat d'objectif et de confiance avec toute la CGT.

-----

(1) La somme minimum de 30 F s'entend pour les syndicats dont l'essentiel des adhérents est de qualification modeste. Pour les syndicats composés en majorité d'ouvriers professionnels qualifiés ou d'ICT, cette somme devrait être revue en hausse.

## LES FORMES DE COLLECTAGE

Aucune, en particulier, n'a été retenue. Toutes sont à envisager.

La souplesse la plus totale est laissée à chaque syndicat de déterminer quelle est la (ou les) forme (s) la mieux adaptée à la situation.

Tout repose sur l'esprit d'initiative et de conquête et sur la volonté de voir **large et grand**.

## LA REPARTITION

Contrairement à "Urgence CGT" qui avait fixé à cinq parts d'égalité les valeurs la répartition des fonds recueillis (après un prélèvement de 5 % pour l'UGICT et l'UCR) la présente souscription prévoit de favoriser davantage les organisations de base.

La répartition se présente donc comme suit :

	"URGENCE CGT"	SOUSCRIPTION
	(%)	1990-1991
		(%)
Syndicat	19	25
Union locale	19	25
Union départementale	19	20
Fédération	19	20
Confédération	19	)
UGICT	2,5	10 )
UCR	2,5	)
	-----	-----
	100	100
	=====	=====

## LES REVERSEMENTS ET LES RENDEZ-VOUS

Contrairement aussi à "Urgence CGT" où tous les fonds étaient centralisés à la Confédération et répartis par elle, c'est à chaque syndicat qu'il appartiendra de faire cette répartition.

Bien entendu, il n'est pas question de multiplier exagérément les reversements afin de ne pas alourdir le système.

Il est donc raisonnable de prévoir des règlements mensuels.

**Ainsi, et par exemple :**

Un syndicat qui aurait recueilli 1.000 voix aux élections professionnelles et qui se serait fixé comme objectif final 30 F x 1.000 devrait, pour avoir rempli son contrat, au minimum, avoir récolté "in fine" : 30.000 F.

Nous nous fixons pour objectifs intermédiaires : 1/3 au 31.12.1990 ; 1/3 au 31.03.1991 et 1/3 au 30.06.1991.

**Quant aux paiements mensuels**, chaque syndicat adressera, à chacun des autres bénéficiaires, la quote-part qui lui revient.

Soit pour ce syndicat qui aurait recueilli 3.000 F à fin septembre 1990 de répartir ainsi :

3.000 F x 25 % =	750 F pour lui
3.000 F x 25 % =	750 F à son union locale
3.000 F x 20 % =	600 F à son union départementale
3.000 F x 20 % =	600 F à sa fédération
3.000 F x 10 % =	300 F à la confédération (qui reversera à l'UGICT et à l'UCR)

-----  
3.000 F  
=====

dans des conditions pratiques définies ci-après.

## DISPOSITIONS PRATIQUES

- 1° Par le canal de sa fédération, chaque syndicat va recevoir un document qui comportera notamment :
- . son IDENTIFIANT, c'est-à-dire un nombre permettant de connaître, pour chaque syndicat,
  - . sa fédération de rattachement ;
  - . son union départementale de rattachement ;
  - . son numéro d'ordre.

Exemple : le numéro : 0101034004 se décompose ainsi :

01	01	034	004
FD METAUX	UD AIN	CODE COMMUNE	N° D'ORDRE

et correspond à l'identifiant du "syndicat Delachaux" (Métaux de l'Ain)

- . Une case dans laquelle le syndicat devra inscrire le nombre de voix obtenues aux dernières élections professionnelles OU le nombre de voix qu'elle se fixe. L'un ou l'autre de ces nombres devenant SON OBJECTIF.

2° A l'occasion du premier versement à la Confédération, chaque syndicat devra retourner à celle-ci, à l'appui de son chèque, le document précité, dûment rempli de son nombre "OBJECTIF".

3° A la réception de chaque premier versement, les services confédéraux enregistreront :

- . L'objectif que s'est fixé le syndicat ;
- . La somme reçue au titre de part confédérale.

Pour les versements suivants, seuls ceux-ci seront enregistrés (sauf si l'objectif est changé).

MAIS, à chaque versement ultérieur, le syndicat devra OBLIGATOIREMENT accompagner celui-ci de son numéro identifiant pour que le versement lui soit bien imputé.

4° **Périodiquement**, les services confédéraux établiront un listage des versements reçus ; ce listage comprenant :

• **Pour les fédérations**

- le numéro et le nom des syndicats, classés par départements ;
- l'objectif de chacun d'eux ;
- le montant (cumulé) des sommes reçues de chaque syndicat au moment "T" à la Confédération ;
- le pourcentage de réalisation au regard de l'objectif fixé ;
- la somme devant être reçue par l'UD, la FD, l'UL, correspondantes et la somme restant au syndicat.

• **Pour les unions départementales**

- les mêmes informations, mais les syndicats étant classés par fédérations.

Ainsi, chaque FD, UD, sera en mesure de connaître le degré d'engagement de tous les syndicats les concernant (objectifs et réalisations) et, en même temps, elle pourra comparer les sommes réellement perçues par elle au regard des informations confédérales.

Il sera ainsi possible, à ces organisations, d'animer mieux encore la campagne en intervenant auprès des syndicats dont l'engagement nécessiterait aide et relance.

Par ce moyen, nous pourrions assurer une bonne transparence de l'ensemble de l'opération sans recourir à une infrastructure trop lourde.

5° Dans le cas où des syndicats, non répertoriés au fichier confédéral, viendraient à s'inclure dans cette bataille, il serait alors **INDISPENSABLE** qu'à l'appui de leur premier versement, ils indiquent :

- . le nom exact
- . leur fédération de rattachement
- . leur code postal

afin de pouvoir les identifier pour la suite de l'opération.

6° **Pour toutes les opérations de parrainages** où des fonds seraient recueillis, il appartient aux syndicats et unions locales concernées d'organiser la répartition de telle façon que celle-ci soit un moyen de renforcer les conditions ultérieures de la syndicalisation.





# POUR UNE GRANDE VENTE DE MASSE DE LA V.O. RENTREE A L'ENTREPRISE

"Priorité à l'Entreprise" telle a été l'idée maîtresse qui a traversé le C.C.N. des 29 et 30 Mai.

Appelé à faire le point un an après le 43ème Congrès, il devait confirmer la nécessité de développer la lutte à partir du lieu de travail, en poursuivant l'objectif de faire du syndiqué l'acteur de la conquête et de la reconquête.

Pour parvenir à cela, l'information C.G.T. du syndiqué est nécessaire pour le mettre en capacité de débattre avec le salarié dans l'atelier, le bureau, le service. Débat sur le vécu, les propositions, l'action.

Nous devons donc nous attacher à créer les conditions d'une

## GRANDE VENTE DE MASSE DE LA V.O. RENTREE N° 2403 DU 17 SEPTEMBRE.

Pour ce faire la V.O. a décidé de proposer une aide concrète aux U.D. afin de réaliser à l'entreprise les commandes des syndicats.

Les responsables V.O. des Fédérations ont été sollicités pour participer à ce travail concret.

Il s'agit pour les camarades de la V.O. et les responsables des F.D. d'aider le collectif mis en place par l'U.D. pendant 24 ou 48 H.

Cette contribution étant un prolongement des Rendez-Vous C.G.T. qui ont permis pendant 16 semaines de rencontrer dans les 20 départements où ils se sont rendus, 467 entreprises.

Au delà des riches débats avec les syndicats, les militants, les syndiqués, avec les salariés dans les ateliers, bureaux, services des adhésions de la collecte des FNI, des cotisations ; ces initiatives ont permis de créer 170 centres de diffusion et de réaliser des abonnements, pour un total de 1068 V.O.

Ces rendez-vous C.G.T. avec la V.O. se poursuivent à partir du 17 septembre en Ile-de-France :

- du 17 au 21 septembre YVELINES
- du 24 au 28 septembre SEINE-SAINT-DENIS
- du 01 au 05 octobre SEINE ET MARNE
- du 08 au 12 octobre VAL D'OISE
- du 15 au 19 octobre VAL DE MARNE
- du 22 au 27 octobre ESSONNE
- du 05 au 09 novembre HAUTS DE SEINE
- du 12 au 15 novembre PARIS

Conjointement des départements ont également été sollicités : MOSELLE, CALVADOS, SARTHE, MAINE ET LOIRE, FINISTERE, COTE D'ARMOR, ARDENNES, CHER, PAS-DE-CALAIS, HAUTE-VIENNE, YONNE, NIEVRE, VAUCLUSE, ARDECHE, ALPES MARITIMES.

L'ambition est de réaliser ces rendez-vous dans 40 départements en 1990.



# CONSTRUIRE ENSEMBLE DES GRILLES DE SALAIRES

## LUTTER ENSEMBLE POUR LES IMPOSER

### UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE ET PATRONALE DESTRUCTRICE.

Le Gouvernement et le Patronat viennent de donner sur le thème des inégalités une belle démonstration de tour d'illusionniste pour tenter d'imposer leur stratégie.

Il ne sont pas avares de belles paroles : les inégalités sont intolérables, le SMIC : ça ne va pas , etc.

Mais les réponses données conduisent à poursuivre dans la même voie, aggravant les inégalités, liquidant le SMIC et les garanties collectives.

Le coup de pouce pour le SMIC en est l'illustration = 1 Franc par jour !!!

Imperturbablement, ils continuent à réclamer la réduction des coûts salariaux pour être soit disant "compétitif" tout en voulant disposer de salariés plus qualifiés, motivés, disponibles à tout moment pour la mise en oeuvre de leur stratégie.

Ils cherchent des faux fuyants pour expliquer que les revendications ne peuvent être satisfaites.

**Trois arguments principaux sont avancés pour refuser une réelle augmentation du SMIC :**

\* L'important ne serait pas de revaloriser le SMIC mais, au contraire, de le laisser se dévaluer afin qu'à plus ou moins long terme aucun salarié ne soit au SMIC tant il serait bas.

Ils prétendent vouloir construire une "carrière" pour chaque salarié et pour cela il faudrait que chacun passe au tamis de la formation individualisée qui permet de sélectionner, licencier, etc.

Oui, il est nécessaire de construire une carrière pour chacun mais c'est du bluff quand celle-ci ne démarre pas sur la reconnaissance d'un minimum correspondant aux besoins du salarié sans qualification particulière.

L'important est d'avoir un niveau de base à partir duquel peut être mis en oeuvre les principes de carrière. L'un ne va pas sans l'autre.

\* Le 2ème argument utilisé est qu'en revalorisant le SMIC à 6.500 Francs, il y aurait écrasement des grilles et donc démotivation des salariés.

Patronat et Gouvernement avouent là qu'il n'est pas question de reconnaître la qualification de tous à sa juste valeur, nient le rôle du SMIC dans les grilles et tentent d'opposer les uns aux autres.

Mais de quoi les salariés ont-ils besoin ?

Non seulement de la revalorisation du SMIC à 6.500 Francs mais aussi du repositionnement sur la grille de l'ensemble des niveaux de base des qualifications de chaque catégorie de salariés.

Revaloriser le SMIC à 6.500 Francs, c'est donner de nouveaux moyens à chaque salarié pour se battre pour sa reconnaissance dans la grille.

\* Le 3ème argument est que revaloriser le SMIC supprimerait tout espace à la négociation.

Si on pousse le raisonnement jusqu'au bout, il faudrait supprimer le Code du Travail et les statuts pour pouvoir renégocier et avoir ainsi du "grain à moudre".

En réalité, le Gouvernement se désengage vis à vis du monde du travail.

En fixant le SMIC à 6.500 Francs, il imposerait au Patronat la reconnaissance de la place et des besoins des salariés mais il a choisi son camp ... qui est celui du Capital.

Ainsi, l'injonction gouvernementale en direction du CNPF d'ouvrir des négociations de branche, apparait pour ce qu'elle est : un moyen pour poursuivre et amplifier la politique mise en oeuvre pour :

- Dénaturer le SMIC et le transformer en revenu minimum incluant primes et indemnités. C'est la suppression à terme du SMIC.

D'ores et déjà, le Patronat, dans les discussions au niveau des branches fait le forcing pour la mise en place du salaire annuel avec la suppression de la prime d'ancienneté, du 13ème mois, ...

Un Projet de Loi est annoncé, s'intégrant dans cette perspective.

- Sous rémunérer les qualifications et maintenir une masse de jeunes dans des formes d'emplois précaires, échappant au paiement du SMIC.

- Déconnecter les qualifications des salaires.

L'offensive contre les diplômes nationaux s'inscrit dans la volonté de supprimer tout repère collectif pour les salariés.

## **LE ROLE IRREMPLAÇABLE DE LA C.G.T.**

Des moyens considérables sont mis en oeuvre en direction des salariés pour leur faire accepter les choix patronaux.

Ce qui fait la force du syndicalisme de classe qu'est la CGT, c'est qu'elle a pour objectif et finalité la défense et la promotion des intérêts des salariés dans un processus de transformation de la société.

Cela ouvre de grandes potentialités de rassemblement des salariés de toute catégorie, toute profession, ..., à partir des réalités qu'ils connaissent dans leur entreprise, service, ...

Aussi, la CGT a-t-elle besoin, avec ses militants et adhérents, de développer une vie démocratique riche, une pratique syndicale bien en lien avec les préoccupations de chacun à partir de ses analyses et propositions.

Il lui faut aujourd'hui combattre la très grande entreprise de culpabilisation dont les salariés sont l'objet. S'il y a le chômage, perte de compétitivité de l'économie, bas salaires, ce serait parce que les salariés ne seraient pas suffisamment qualifiés, formés, ...

Tout relèverait de leur responsabilité et aucunement de la politique gouvernementale et patronale.

Nous devons prendre le contre-pied de cette entreprise de démoralisation et mettre en avant qu'il ne peut y avoir de véritable perspective de développement de notre pays sans reconnaissance de la place des hommes et des femmes au travail.

Et, pour cela, la reconstruction des grilles joue un grand rôle.

### COMMENT FAIRE ?

Il nous faut mettre en débat la reconquête de droits assurant la reconnaissance des qualifications de chacun dans le salaire.

Beaucoup de salariés sous-estiment leur valeur et leur rôle, même si leur mécontentement est grand.

Nous devons les aider à formuler leur revendications en débattant avec eux :

\* De quoi est faite leur qualification ? Quel diplôme ont-ils ? Quelle ancienneté ? Quels changements dans l'organisation, le contenu du travail ont-ils connus ? Quelle formation initiale, continue ont-ils ?

\* En quoi leur qualification est-elle indispensable pour les évolutions technologiques ? Le besoin dans une équipe des savoir anciens et des savoir nouveaux.

\* Quelle évaluation faire avec eux du salaire correspondant à leur qualification ?

- SMIC, c'est-à-dire salaire du salarié sans qualification particulière.

Il concerne des jeunes sans diplôme et sans ancienneté. Faire débattre du SMIC à 6.500 Francs brut.

- Ouvriers et employés ayant le CAP ou ayant acquis un niveau équivalent par l'expérience, la formation continue.

Le CAP est un diplôme que le Patronat veut supprimer et que nous avons besoin de défendre fortement. A combien doit être fixé le salaire à ce niveau ?

- Ouvrier et employés ayant le BAC ou équivalent.

Il y a dévalorisation systématique de ce diplôme qui serait devenu, dans beaucoup de profession le minimum requis.

Raison de plus pour imposer sa reconnaissance à sa juste valeur. A combien fixer le salaire de référence ?

- Techniciens, agents de maîtrise, agents administratives ayant le BAC + 2 ou équivalent.

Ce diplôme est très peu reconnu dans les conventions et statuts. Quel niveau de référence ?

- Cadres et ingénieurs.

Comment reconnaître la licence, la maîtrise, les diplômés d'ingénieurs et à quel niveau de salaire ?

C'est en débattant avec les salariés, sur la base de propositions CGT élaborées avec les militants et syndiqués CGT que nous serons en capacité de reconquérir de grandes références de base dans les grilles.

A partir de ces références, il est possible de construire des "carrières" pour chaque salarié :

- Quelle augmentation de salaire au bout de 2, 3 ans d'ancienneté ?
- Quelle possibilité de passage d'un niveau de qualification et de classification à un autre ? Quelle exigence d'ancienneté, de formation professionnelle ?

Cela débouche sur l'exigence d'une gestion démocratique des emplois afin que chaque salarié occupe un emploi correspondant à sa qualification, sur sa demande.

Cela débouche aussi sur l'exigence de droits syndicaux authentiques pour les militants syndicaux dans le cadre de droits reconnus par tous.

### **L'URGENCE DES DEBATS ET DECISIONS D' ACTIONS.**

Le CNPF et le Gouvernement vont faire le forcing pour imposer leurs revendications.

Partout nous devons, avec les salariés, imposer la prise en compte de leurs intérêts, leurs besoins.

**Il s'agit de décider la mise en oeuvre d'un grand chantier de construction des grilles de salaires.**

- \* Organiser des débats, sur l'heure d'information syndicale, sur notre conception des grilles, sur le besoin de renforcer la CGT, pour mener cette bataille.
- \* Développer des consultations, discussions, à partir des propositions de la CGT, avec chaque salarié, pour élaborer les revendications.
- \* Décider d'actions par catégorie, service, bureau, atelier, en commun pour toute l'entreprise, ...

**Un tel travail en profondeur constitue la bonne voie pour construire des luttes et gagner.**

**SALAIRE, EMPLOI, FORMATION, DUREE DU TRAVAIL,**  
**EGALITE PROFESSIONNELLE, PROTECTION SOCIALE,**  
**LIBERTES ...**

**C'EST SUR TOUS LES TERRAINS QU'IL FAUT AGIR.**

**DES BESOINS CONSIDERABLES.**

Les salariés ont de grandes aspirations à vivre mieux, travailler dans de bonnes conditions, être reconnus, pouvoir évoluer dans leur travail, se qualifier, conduire efficacement les évolutions technologiques, etc.

Ils se heurtent à la politique gouvernementale et patronale qui engendre une dégradation rapide de leur situation, un mal vivre permanent.

La promotion de l'homme et de la femme au travail est à l'ordre du jour dans tous les secteurs pour faire du progrès social le but et le moyen du développement économique.

ET cela touche tous les aspects de la vie du salarié, au travail et hors travail :

- \* **Salaire** avec la construction des grilles de salaires reconnaissant la qualification de chacun et de chacune, prenant pour base le SMIC à 6.500 Francs, organisant une carrière pour chaque salarié.
- \* **Durée du travail** avec la réduction du temps de travail sans perte de salaire.
- \* **Organisation du travail** avec l'interdiction du travail de nuit, de week-end, en équipe, à l'exception de contraintes technologiques ou de service public, la fixation avec les salariés des horaires de travail.
- \* **Formation** avec le droit à la formation sur le temps de travail, rémunérée comme tel.
- \* **Emplois** en nombre suffisant avec des salariés stables, sous contrat à durée indéterminée, à plein temps, couverts par une convention collective ou un statut, pouvant être affectés sur leur demande sur un emploi qui corresponde à leur qualification.
- \* **Congés** avec interdiction de formation professionnelle sur les congés personnels, de maladie ou de maternité et droit pour le salarié de décider de ses périodes de congés, ...
- \* **Protection sociale** avec des droits réels en cas de maladie, maladie professionnelle, accident, des droits pour les enfants, le droit à la retraite, ...
- \* **Droits syndicaux, droits d'intervention** au sein des CE, CHSCT, contrôle réel de l'application des droits des salariés par l'Inspection du travail, ...
- \* **Services publics** répondant aux besoins de développement des forces productives matérielles et humaines.

Chaque salarié en fonction de ce qu'il vit dans son entreprise ou service, de sa catégorie, de son sexe, de son âge ... ressent plus fortement certains besoins que d'autres et est prêt à s'engager dans l'action pour les voir aboutir.

C'est à partir de ce qui est sensible pour les salariés qu'il nous faut organiser le rassemblement dans l'action, point d'appui pour faire prendre conscience de la cohérence de la stratégie gouvernementale et patronale et élever la combativité pour imposer des choix répondant aux besoins en tous domaines.

## **METTRE EN ŒUVRE EN GRAND LA DEMARCHE REVENDICATIVE D'ACTION, DE RENFORCEMENT.**

Il nous faut donc tout à la fois :

**\* Prendre des initiatives multiples pour bien connaître les préoccupations, avis, aspirations des salariés**, pour être en mesure de placer le syndicat à l'offensive sur la réponse aux besoins et de mener le travail de conviction sur les causes de la situation et les solutions à apporter.

Nous avons besoin d'anticiper les revendications patronales et de mettre en débat nos propositions pour résoudre les problèmes qui se posent.

**\* Elaborer avec les syndiqués et militants des propositions CGT** qui doivent être mises en débat parmi les salariés afin de définir en commun les revendications.

Ceci exige pour nos organisations à tous les niveaux une pratique démocratique de masse. Et dans cette pratique, les militants et syndiqués ont un rôle essentiel à jouer pour élaborer une politique et conduire la bataille.

**\* Avoir un souci permanent de gagner de nouveaux adhérents** dans chaque catégorie, chaque service, afin que la CGT soit en capacité de démultiplier ses possibilités de lutte.

Cette démarche a fait ses preuves.

Partout où elle est mise en oeuvre, elle génère des luttes déterminées et tenaces car elle permet aux salariés de définir et de s'approprier leurs revendications.

**Développer partout et sur tous les terrains cette pratique est une exigence pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui.**

PAS DE VACANCES POUR DEFENDRE LA PROTECTION SOCIALE

Plusieurs dossiers dangereux sont actuellement sous le coude du Gouvernement qui entend mettre à profit le creux des congés pour en faire avancer quelques-uns, même si pour certains d'entre eux la grogne se fait de plus en plus large et pressante et rend sa tâche plus difficile.

Cette opposition qui grandit, la C.G.T. y a largement contribué. Dès lors, il n'est pas question de relâcher ni notre attention, ni nos efforts.

**\* CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE**

Voilà 6 ans que le patronat et les Gouvernements qui se sont succédés ont essayé, sans y parvenir, de l'instaurer.

Le Gouvernement, qui devait courant Juillet la rendre publique, vient une nouvelle fois de reporter sa décision à fin Août/début Septembre.

A l'exception de la C.F.D.T., toutes les Organisations Syndicales, avec certes des motivations différentes des nôtres, ont, malgré tout, fait connaître leur opposition à ce projet.

L'injustice d'une telle mesure la rend insupportable au moment où les rapports et les statistiques qui se succèdent, mettent en exergue l'aggravation des inégalités.

Comment, alors que le Gouvernement vient d'accorder une aumône mensuelle de 100 F aux smicards, osera-t-il la reprendre par ce nouvel impôt ?

L'hypocrisie qui consiste à vouloir la présenter comme une mesure d'équité alors que tout le monde reconnaît que son apport sera à plus de 80 % pris sur les ressources des salariés, des retraités, des chômeurs y compris, trompe de moins en moins.

Ce nouvel impôt viendra percuter un pouvoir d'achat affaibli et insuffisant et c'est bien là que nous pouvons en dénoncer et en faire mesurer, à partir d'exemples concrets dans l'entreprise, feuille de paie en mains, toute la nocivité et l'injustice.

A l'inverse, pour le patronat, c'est tout bénéfique. Les revenus du capital seront exemptés de toute nouvelle charge : voire de nouveaux allègements sociaux sont déjà annoncés à l'occasion du nouveau plan Emploi et au nom de la lutte contre les bas salaires. Il serait par ailleurs dégagé d'une nouvelle partie de ses obligations en matière de politique familiale.

Ce projet porte en germe une rupture fondamentale dans le financement de la protection sociale en lien avec les richesses créées et c'est aussi à ce titre qu'il doit être combattu.

**\* RATIONNER LES DEPENSES DE SANTE**

Le Gouvernement poursuit là encore, dans une voie inacceptable et inhumaine. Les contrôles, les rappels à l'ordre se multiplient à l'encontre des médecins qui dispenseraient des soins et des prescriptions de façon excessive tandis que se développe une campagne tendant à accréditer l'idée que les gens se soignent par plaisir.

Par décret, c'est-à-dire de façon autoritaire, le Gouvernement entend ainsi contester, au mépris du secret médical et de la santé, le remboursement d'une nouvelle série de médicaments prolongeant ainsi d'autres décisions (100 %, extension nombre de médecins en Secteur II, vignettes bleues...) qui ont eu pour conséquence de transférer sur le budget des assurés sociaux, des mutuelles, des frais supplémentaires.

**\* RETRAITE**

La lutte a permis d'obtenir que soit garanti jusqu'en 1993 le versement, jusqu'à 60 ans, à taux plein, des retraites complémentaires.

Ce succès ne signifie pas pour autant que les objectifs du Xème Plan de remise en cause de ce droit soient abandonnés.

L'Assemblée Nationale aura à débattre de ces questions à l'automne prochain autour d'un "Livre Blanc".

Déjà se dessine toute une campagne autour du thème du vieillissement et du manque à gagner pour les entreprises et l'économie, d'être privées de l'apport du savoir-faire des salariés plus âgés, pour justifier d'un recul de l'âge de la retraite.

Mais qui a fait le choix délibéré de les licencier massivement et combien vont-ils être encore dans les dizaines de milliers de licenciements prévus ?

**\* RENTREE SCOLAIRE**

L'augmentation dérisoire des allocations familiales intervenue au 1er Juillet est une véritable insulte aux familles.

La C.G.T. a chiffré à 1.000 F par mois et par enfant le minimum nécessaire pour subvenir correctement à ses besoins.

Autour de cette revendication qui "colle" bien avec ce qu'exprime souvent les familles sur cette question, nous pouvons, à l'occasion de la rentrée scolaire, alors que les dépenses sont particulièrement mesurables et souvent très lourdes, faire débattre et soutenir massivement notre pétition contenue dans l'argumentaire "Spécial Rentrée Scolaire".

**\* ELECTIONS**

L'ampleur des projets rapidement évoqués est, il est vrai, selon la formule même de M. ROCARD, "peu propice avec un débat serein". Le secret des cabinets, les décisions arbitraires, sont préférables bien évidemment au débat large, démocratique, qui fait intervenir la réflexion, l'opinion, l'expression des besoins. C'est bien là la raison essentielle de reporter aux calendes les élections à la Sécurité Sociale.

L'accord conclu entre les autres organisations syndicales et le Ministre EVIN, **HORS LA CONSULTATION DE LA C.G.T.** et le souhait d'une majorité de l'opinion publique dans ce pays, est un fait particulièrement grave qui ne peut être passé sous silence.

Les parlementaires iront-ils jusqu'à renier l'ouverture démocratique qu'ils avaient amorcée en 1982 ? La question mérite de leur être posée par les assurés sociaux eux-mêmes qui viennent ainsi d'être dépossédés du peu de droit de regard et de choix qu'ils avaient sur une question qui fait partie de leur quotidien et qui leur appartient.

Toutes ces questions interrogent, préoccupent, révoltent à juste titre.

Elle ne sont pas "extérieures" aux préoccupations quotidiennes des retraités et des salariés. Elles ont leur place dans l'entreprise.

Elles doivent susciter le débat et peuvent ouvrir à la réflexion et à la formulation de revendications et d'actions.



### REFORME HOSPITALIERE : HOPITAL PUBLIC EN DANGER

Le Gouvernement rendra public courant Juillet son projet de Loi sur la Réforme Hospitalière qui sera soumis au vote de l'Assemblée Nationale à l'automne prochain.

Cette réforme est directement inspirée de la volonté anti-sociale du Gouvernement de remettre en cause les acquis fondamentaux en matière de santé et de protection sociale, et plus généralement d'adapter nos services publics aux échéances européennes.

Elle prolonge et développe les orientations du plan Santé du Gouvernement et s'inscrit dans les objectifs fixés par le Xème Plan, à savoir transformer en profondeur, dans ses fondements, notre système de protection sociale et de distribution des soins en vue de l'adapter aux conditions du Marché Unique de 1993, de faire de la santé un vaste marché lucratif.

Elle est corrélative et complémentaire au dispositif de mise en cause de la Sécurité Sociale et de la Protection Sociale dans son ensemble.

Il s'agit de mettre notre système hospitalier en cohérence avec ces choix stratégiques.

L'hôpital public, qui en dépit de ses insuffisances et des coups qui lui ont déjà été portés, assure un rôle essentiel dans l'égalité d'accès à des soins de qualité, est directement menacé.

Sa mission, son rôle, sa gestion, le statut des personnels doivent être adaptés aux critères de rentabilité capitaliste.

En fait, il s'agit de soumettre notre système de soins et de santé au remodelage de la société. A terme 60.000 lits et 100.000 emplois pourraient disparaître.

Le Gouvernement met "le paquet" pour tenter d'obtenir le consensus.

Dans toutes les régions, des Forums autour du Rapport COUTY se sont tenus. La Fédération SANTE, dans la plupart d'entre-eux, était représentée par des dizaines de militants qui ont pu s'exprimer, rencontrant une large approbation des autres participants. Bien des interventions autres que celles de la C.G.T. (médecins par exemple) rejoignaient dans le contenu nos préoccupations.

### CETE REFORME CONNAIT DES-A-PRESENT DES IMPLICATIONS CONCRETES

Elle s'inscrit dans un contexte marqué depuis plusieurs années, à la fois par une dégradation continue de l'hôpital public, des conditions de travail, de rémunération et de carrière des personnels hospitaliers, et par un développement de l'hospitalisation privée.

- Fermetures d'établissements, de services, suppressions d'hôpitaux locaux et de maternités : Concarneau, Corentin Celton, Marseille, Nantes, Lyon, La Chartre sur Loire, Boucicaud, Bédarieux en sont quelques exemples.

- Privatisation de certaines activités comme le sponsoring Bouygues de l'Institut de Cardiologie du Professeur Cabrol, ou l'hospitalisation à domicile de l'Assistance Publique offerte aux médecins libéraux, privatisation des activités d'entretien et d'hébergement...

- Atteintes aux statuts des personnels, salaires au mérite, précarité, gestion des ressources humaines...

Comme notre système de protection sociale, l'hôpital public jouit dans l'opinion publique d'un a priori positif. C'est un point d'appui important qu'il ne nous faut pas sous-estimer.

Pour autant, les attaques n'ont pas été sans effet et un certain nombre d'insuffisances, de dysfonctionnements soulèvent aujourd'hui des inquiétudes, des colères légitimes, et donnent aux propositions gouvernementales une "certaine écoute".

Comme à chaque fois, le projet gouvernemental s'appuie sur le mécontentement des personnels et des usagers, sur leurs aspirations et se présente comme l'instrument d'une issue positive à la "crise de l'hôpital".

Il ne saurait être question pour la C.G.T. de défendre l'hôpital public tel qu'il est, ni de nier le besoin de le renover, de l'adapter aux besoins et au développement des technologies nouvelles.

La question qui nous est donc posée est celle de mener de pair une large activité d'information et de dénonciation du projet à partir des réalités sensibles et vécues localement par les personnels et la population, et de construire, à partir des besoins des uns et des autres, dont les sorts sont indissociables, les luttes capables de faire barrage et d'améliorer l'hospitalisation publique.

**STAGE SYNDICAL “ DROITS et LIBERTES “**  
*(niveau supérieur - deux semaines)*

**du 30 Septembre au 13 Octobre 1990**



<b>Lieu</b>	<i>INSTITUT du TRAVAIL de STRASBOURG</i>
<b>Participants</b>	<i>Responsables d'UL, d'UD, de Fédérations, de Syndicats de grosses entreprises.</i>
<b>Objectifs</b>	<i>Mieux maîtriser les Droits et Libertés, Amplifier les connaissances pour l'efficacité de l'action et de l'organisation syndicale.</i>
<b>Méthode</b>	<i>Un thème par journée, précédé ou suivi de débats approfondis, de lectures vivantes, travail en groupes.</i>
<b>Intervenants</b>	<i>Dirigeants syndicaux, Praticiens du Droit, Universitaires.</i>

**Envoyer les candidatures à Pascal RENNES,  
Secteur Droits et Libertés, 263, rue de Paris,  
93516 MONTREUIL Cedex - Tél. 48.51.81.32**

**ATTENTION :**

1.  
*Les frais de trajet et de séjour, et les pertes de salaire sur attestation sont pris en charge par l'Institut.*
2.  
*Les candidatures doivent recevoir l'aval de l'UD ou de la Fédération.*
3.  
*Il ne s'agit pas d'un stage de conseiller prud'hommes ou de défenseur.*

**- PROJET de PROGRAMME -**


---

<b>Lundi</b>	
<b>1er Octobre . . . .</b>	Les droits et libertés dans les contextes économique, social et politique de 1990.
<b>Mardi</b>	
<b>2 Octobre . . . . .</b>	La CGT et le droit du travail : <i>sources, évolution en France et en Europe.</i>
<b>Mercredi</b>	
<b>3 Octobre . . . . .</b>	Licenciement dans l'entreprise et devant les tribunaux, et l'action syndicale.
<b>Jeudi</b>	
<b>4 Octobre . . . . .</b>	Les salariés précaires et nous.
<b>Vendredi</b>	
<b>5 Octobre . . . . .</b>	La Justice : <i>fonctions, organisation, procédure</i>
<b>Samedi</b>	
<b>6 Octobre . . . . .</b>	Conseillers prud'hommes, défenseurs syndicaux difficultés du mandat et responsabilité syndicale.

---

<b>Lundi</b>	
<b>8 Octobre . . . . .</b>	Le syndicat dans l'entreprise.
<b>Mardi</b>	
<b>9 Octobre . . . . .</b>	Mise en place et droits des institutions représentatives du personnel.
<b>Mercredi</b>	
<b>10 Octobre . . . . .</b>	Les mandats électifs et syndicaux, droits et garanties.
<b>Jeudi</b>	
<b>11 Octobre . . . . .</b>	La grève - avant, pendant, après.
<b>Vendredi</b>	
<b>12 Octobre . . . . .</b>	Action syndicale, action judiciaire contradictions et efficacité.
	Bilan clôture.

---

**RAPPEL****STAGE CONFEDERAL "IMMIGRATION"**

du 30 SEPTEMBRE au 6 OCTOBRE 1990  
Centre Benoît-Frachon - COURCELLE

**A T T E N T I O N : LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS - 30 AOUT 1990- SE SITUE EN PERIODE DE CONGES.**

oOo

**Qui peut participer à ce stage :**

Les militants immigrés et français ayant des responsabilités dans les syndicats, fédérations, unions départementales ou unions locales. Avoir de préférence suivi un stage moyen.

**Pour la participation :**

Vos frais de séjour au Centre (repas et hébergement) sont entièrement pris en charge par la Confédération. Ainsi que les remboursements du voyage Aller/Retour 2ème Classe (20 % fichet SNCF).

Tout autre moyen de transport vous sera remboursé dans la limite du tarif SNCF 2ème classe 20 %.

Les éventuels remboursements de pertes de salaire ne sont pas pris en charge.

-----  
**Stage Confédéral "IMMIGRATION" du 30 septembre au 6 octobre 1990**

**FICHE D'INSCRIPTION A RETOURNER -LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE- AU SECTEUR MIGRANTS - 263 rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX.**

NOM : PRENOM : AGE :

NATIONALITE :

ADRESSE (où doit être envoyée la convocation) :

ENTREPRISE :

FEDERATION D'INDUSTRIE :

RESPONSABILITES SYNDICALES :

Inscription transmise par (à préciser) : Syndicat  FD  UD  UL

CACHET DE L'ORGANISATION

SIGNATURE DU SECRETAIRE







S T A G E   S P E C I A L I S E   " P R O T E C T I O N   S O C I A L E "

du 18 NOVEMBRE au 1er DECEMBRE 1990  
Centre Benoît-Frachon - COURCELLE

Niveau Supérieur - 2 semaines

DESTINE :

- Aux Responsables des questions sociales des Fédérations, Régions, U.D.,
- Aux Administrateurs Sécurité Sociale.

Nécessité d'avoir acquis le niveau moyen de formation syndicale générale.

OBJET DU STAGE :

Approfondissement des connaissances en ce qui concerne :

- \* La politique de la C.G.T. en matière de Protection Sociale,
- \* L'activité C.G.T. dans la Sécurité Sociale (branches : Maladie - Allocations familiales - Vieillesse - Hygiène et Sécurité).

Nous rappelons la nécessité d'avoir des militants formés sur ces questions, face aux attaques menées contre la Protection Sociale et dans la perspective du renouvellement des Conseils d'Administration.

Les inscriptions au Stage peuvent nous être envoyées dès maintenant.

-----  
Stage Spécialisé "PROTECTION SOCIALE" du 18 novembre au 1er décembre 1990

BULLETIN D'INSCRIPTION A ADRESSER A :  
C.G.T. Secteur SANTE/PROTECTION SOCIALE/RETRAITE  
263 rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX

L'UD - FD - Région :

propose la candidature de :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE PERSONNELLE :

N° Tél. :

Responsabilités syndicales :

Autres observations :

# STAGE CONFEDERAL VO 1990

du 11 au 17 Novembre 1990

Centre Benoit Frachon - Courcelle/Yvette

## CES STAGES S'ADRESSENT :

- aux responsables VO des FD, US, UD, UL, gros syndicats
- ayant suivi la formation syndicale générale de niveau moyen.

## Les Thèmes :

- La VO au coeur de la mise en oeuvre de notre démarche syndicale
- La bataille idéologique
- La VO : contenu, rédaction, utilisation
- Les moyens de l'impulsion de la diffusion et ses supports techniques
- Le commercial, la promotion, la publicité
- Le responsable VO



## FICHE DE CANDIDATURE

A adresser à la VO Service Diffusion  
33 rue Bouret 75940 PARIS Cédex 19

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse où vous désirez recevoir votre convocation :  
.....  
.....

Pour le stage : .....

Organisé par le secteur : .....

Du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 1990 au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 1990

Votre fédération : .....

Votre U.D. : .....

Votre principale responsabilité actuelle : .....

Vos responsabilités spécifiques : .....

Etes-vous permanent : OUI  NON

Téléphone où l'on peut vous joindre : \_\_\_\_\_

Domicile  Syndicat  Professionnel

Vous avez suivi un stage de :

Niveau de base  en 19 \_\_\_\_

Niveau moyen  en 19 \_\_\_\_

Niveau supérieur  en 19 \_\_\_\_

Votre formation spécialisée : .....

Niveau ..... en 19 \_\_\_\_

Niveau ..... en 19 \_\_\_\_

Visa nécessaire du responsable à l'éducation de votre UD ou de votre fédération :